



DOSSIER D'ORIENTATION UCSD Clermont Fd

A remplir et à transmettre avec les pièces demandées à la commission d'admission à commission63@unchezsoi.fr

DATE :

NOM Prénom

Date de naissance : / / Tel :

Nom du référent de la demande (professionnel orienteur) :
.....

Mail : Tel :

Rq : c'est ce professionnel qui sera contacté en cas d'admission afin de nous puissions rencontrer notre futur locataire.

1ère PARTIE : CRITERES EN VUE DE L'ORIENTATION

Oui Non

1. Souhaiter être intégré dans le dispositif « Un Chez Soi d'Abord », et déclarer désirer un logement

Joindre une lettre manuscrite ou un document signé par la personne

2. Être âgé de 18 ans ou plus, et être en situation régulière

Si oui, joindre une copie de la CNI, titre de séjour en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance, à défaut la déclaration de perte des papiers d'identité

3. Être en situation d'itinérance absolue ou de logement précaire

CF. DEFINITION DERNIERE PAGE. (Si logement précaire, joindre une attestation d'hébergement)

4. Relever (ou pouvant relever) d'un régime de protection sociale

Si oui, joindre une attestation de droits CPAM (+/- complémentaire santé solidaire, mutuelle)

5. Relever (ou pouvant relever) de ressources stables

Joindre un justificatif des ressources (CAF, RSA, AAH, avis d'imposition...).

6. Avoir un document médical notifiant d'une pathologie mentale sévère

Cf document « diagnostic d'orientation »

2ème PARTIE : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin de mieux apprécier la situation de la personne, il peut être précisé (si possible) :

Nationalité : France UE Hors UE

Situation familiale :

Nombre d'enfants : Dont à charge :

Documents d'identité : CNI Titre de séjour Passeport Carte vitale (Copie à fournir obligatoirement)

Hébergement majoritaire sur les 6 derniers mois avant la demande :

Temps de vie moyen sans logement personnel (en mois ou années) :

Age du premier épisode à la rue :

Temps total d'incarcération :

Suivi ASE ou DDASS dans l'enfance : oui non inconnu

Montant d'une éventuelle dette :

La personne relève-t-elle d'une mesure de protection ?

Non Tutelle Curatelle : Simple Renforcée

Nom et coordonnées du représentant légal :

Autres informations (situation sociale...)

L'itinérance absolue est définie par le fait d'être « sans domicile fixe » depuis au moins 7 nuits et d'avoir peu de chances de se trouver un logement au cours du mois suivant.

Le fait d'être « sans domicile fixe » regroupe les lieux d'hébergement d'urgence et les endroits publics ou privés dont un être humain ne se sert pas d'habitude pour dormir régulièrement (par exemple à l'extérieur, dans la rue, dans les parcs, dans des entrées de portes, dans des véhicules stationnés, des squats ou des garages).

Les personnes qui sont sorties de l'hôpital dans lequel elles séjournaient depuis moins de 3 mois ou d'un établissement pénitentiaire, qui sont sans endroit où aller, et qui étaient en situation d'itinérance absolue avant leur séjour, sont considérées en situation d'itinérance absolue.

Être en **situation de logement précaire** est défini comme le fait [d'avoir pour résidence principale un foyer d'hébergement d'urgence, un hôtel ou un hôtel meublé] **et** [d'avoir connu au moins deux épisodes d'itinérance absolue au cours de l'année écoulée ou un seul épisode d'itinérance absolue mais d'une durée d'au moins quatre semaines au cours de l'année écoulée]

Si vous avez des questions, contacter Me Anna GUERIOT,
Directrice du « Un Chez Soi D'abord »
commission63@unchezsoi.fr

Appartements de Coordination Thérapeutique
UN CHEZ SOI D'ABORD Clermont Métropole
Groupement de Coopération Médico-sociale N° SIRET : 90906272100016